

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 Avril 2010 à 20 heures 30

### PROCES VERBAL

Date de convocation : 20 Avril 2010

Date d'affichage : 28 avril 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-six avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUREAU Michel, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. CUREAU, Maire,

MM. ROGER, SASSIER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trô, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mme HALLIER, Mme LEBARROIS, M. MOYER, Mlle PITAT, M. ROUSSEAU, MM. SIMIER, VASSEUR, M. FROMION, Mme BONHOMME, Mme LEFERT.

Etaient absents : Mme BOURDERIOUX, Mme BALOURDET, M. BARROIS, Mmes GERARD-GERBRON, LAMOTTE, VERRIER, M. SAUVAL, Mme FELARD.

Pouvoirs : Mme BOURDERIOUX à Mme GOUPY, Mme BALOURDET à M. GUIBON, Mme GERARD-GERBRON à M. CUREAU, Mme VERRIER à Mme LEGEAY, Mme FELARD à M. ROULLIER

Secrétaire de séance : M. ROULLIER.

En préambule à la séance, M. le Maire donne la parole à trois représentants de DESMARAIS Montoire afin qu'ils expliquent au Conseil la situation de leur entreprise et des emplois. Etaient présents : MM. Buron, Devaux et Guillet

Monsieur Buron remercie le Maire de Montoire et les élus d'avoir accepté un moment d'écoute et explique que DESMARAIS est en redressement Judiciaire depuis 2009 et que le Tribunal de Commerce propose la vente des cinq sites avec une reprise de quatre seulement, le site de Brie Comte Robert étant aujourd'hui fermé. Si cinq offres de reprise se sont d'abord présentées, seules trois sont restées d'actualité après le retrait de deux d'entre elles. Restent donc : TIM/Masson et ALTIA qui assurent la continuité de l'usine et H.B.G BUISARD qui propose de garder deux sites desquels est exclu celui de Montoire. Selon M. Buron il a semblé que le Tribunal était favorable à la proposition de H.B.G mais ajoute cependant qu'il ne s'agit que d'une impression. De nombreux salariés et élus étaient présents ce jour 26 avril à Blois à la Préfecture pour défendre les emplois ainsi menacés. Une prochaine rencontre et de nouvelles décisions sont attendues Mercredi 28 avril à 9h00. L'enjeu est la sauvegarde des 93 emplois de Montoire. Il précise qu'une enveloppe de 300.000 € a été mise à disposition pour la cellule de reclassement.

R. Simier demande ce qu'il adviendrait des bâtiments DESMARAIS en cas de licenciement.

J. Sassier estime qu'avant de penser au devenir des bâtiments, il est plus urgent de s'inquiéter des emplois et des conséquences dues à d'éventuels licenciements : familles endettées, scolarité des enfants.

Monsieur Devaux insiste sur le soutien utile des élus et nous indique que la décision quant à leur devenir doit être discutée à l'heure où il s'exprime et sera réglée de toute façon mercredi prochain. Il ajoute que d'autres personnes que les salariés de DESMARAIS sont concernées ; ce sont tous les emplois en sous-traitance qui habitent les communes proches de Montoire. Pour expliquer les difficultés de l'entreprise, il donne deux chiffres : avant le début de la crise, il était fabriqué 36 cabines par jour et aujourd'hui 30 par semaine pour la Société MANITOU.

M. Cureau craint lui aussi qu'un repreneur n'oublie Montoire et pense que le Préfet cherche une solution dans la continuité. H.B.G BUISARD propose des mutations sur le site de Sablé-sur-

Sarthe ce qui est inconcevable et irréalisable pour les employés de Montoire. Il précise que sur les 66 licenciés d'Octobre 2009, 1/3 ont retrouvé du travail et encore s'agit-il surtout d'intérim.

Monsieur Devaux précise que la situation d'aujourd'hui est due aussi à des dettes importantes. Or, si le projet de H.B.G BUISARD « annule » la dette, il faudra quand même que quelqu'un la paye. En tout cas, alors que DESMARAIS a un carnet de commandes en hausse et qu'il pourrait même être envisagé d'embaucher, il lui semble inacceptable que H.B.G « emmène » ce carnet de commande à Sablé-sur-Sarthe...

J. Sassier pose la question d'une éventuelle reprise de l'usine par les employés eux-mêmes.

Monsieur Guillet répond que les sites DESMARAIS sont indivisibles mais s'il faut sauver DESMARAIS Montoire, pourquoi pas ?

Monsieur Buron précise que la grève d'aujourd'hui était pour faire pression quant au choix du repreneur ; la grève se poursuit demain mardi 27 avril sur le site de Montoire en attendant les décisions de mercredi matin. Si H.B.G est choisi, il faudra envisager si possible, une autre forme d'actions.

Monsieur Devaux ajoute que le projet H.B.G. est de reclasser les salariés sans racheter le carnet de commandes ni le matériel.

R. Simier demande si le reclassement des 35 personnes de Montoire intéresse M. Masson.

Monsieur Buron lui répond que non.

Monsieur Devaux affirme que le site de Montoire ne serait en rien responsable d'une fermeture de DESMARAIS

Monsieur Guillet annonce que la Poste doit faire l'acquisition de voitures électriques qui pourraient être construites à Montoire.

J. Sassier s'adresse aux trois représentants de DESMARAIS pour leur dire qu'ils sont sur la table des sacrifiés et leurs soucis sont à venir. Il remarque que l'activité de l'usine qui était largement visible il y a quelques temps est devenue quasi inexistante aujourd'hui.

Monsieur Devaux lui répond que, malgré tout, trois projets de reprise sont en cours d'examen et qu'il a l'espoir en DESMARAIS et les politiques.

B. Rousseau pose la question de savoir si les problèmes sont les conséquences de la crise économique.

Monsieur Guillet lui répond par l'affirmative et précise que la fermeture du site de Brie-Comte-Robert date d'avant cette crise. Cependant les difficultés ont aussi comme origine la diminution de la production et l'augmentation des stocks de MANITOU qui n'a pas « senti » la crise.

B. Rousseau souligne le manque de morale de certains qui engendrent des situations comme celles que nous connaissons aujourd'hui à Montoire.

Mme Bonhomme demande si on peut encore faire quelque chose.

Monsieur Buron insiste sur le rôle important joué par chacun jusqu'à ce jour et qu'il reste à attendre le résultat de mercredi matin

O. Bonhomme propose de voter une motion de soutien à DESMARAIS et de l'adresser à Mme la Procureure. Une motion qui insisterait sur le fait que le repreneur devra s'engager à garder les emplois montoiriens.

M. Cureau et le conseil approuvent la proposition et demande de penser tout de suite aux termes du texte à rédiger.

M. Marandeu, Directeur Général des services, relit le texte établi collégalement par l'assemblée qui l'adopte aussitôt, étant précisé que c'est l'esprit, la formulation pouvant en être revue : « le conseil municipal, soucieux de la défense de l'emploi dans le bassin du montoirien, demande la prise en compte de la solution qui permettra de préserver le mieux possible, les emplois sur Montoire ».

Après quoi, M le Maire remercie les représentants de l'entreprise DESMARAIS et propose de reprendre l'ordre du jour du Conseil.

## **1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

M. Lefert demande à ce que soient retirés les propos « Mme. Lefert s'étonne du sujet *après avoir vécu le combat qui y avait été mené pour y faire des logements sociaux* » qui lui ont été prêtés lors du débat relatif à la vente de l'ancien presbytère de St Quentin les Trôo, arguant du fait qu'elle n'était pas élue au moment de l'aménagement dudit bâtiment en logements sociaux.

Ce procès verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté.

## **2°) - DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont le maire dispose, il annonce avoir été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 – délivrance à M. René BERLU du renouvellement d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille BERLU-BOYER (161 €).

2.2 – délivrance à M. Lucien PROVENDIER du renouvellement d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille PROVENDIER-POURMARIN (161 €).

2.3 – Réalisation d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Val de France. Caractéristiques principales. Eonia + 0,6 %. Commission d'engagement 0,10 %. Date de Valeur : J pour la mise à disposition et le remboursement.

***Il en est pris acte.***

## **3°) - CAMPING MUNICIPAL – REGIE DE RECETTES**

Le maire annonce que les délibérations successives prises relativement à la création de la régie de recettes du terrain de camping municipal, puis à son fonctionnement, ne prévoyaient pas les différentes formes sous lesquelles les recettes sont susceptibles d'être encaissées.

Les nouvelles délibérations doivent le préciser.

Dans la mesure où nous envisageons prochainement, en même temps que l'informatisation de la gestion de l'établissement, son équipement en terminal pour cartes bancaires, il est proposé que ce nouveau moyen de paiement soit autorisé à partir du moment où l'équipement sera opérationnel, en plus des moyens de paiements acceptés à ce jour : espèces, chèques bancaires et chèques vacances.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Le maire précise à cette occasion que le CAE retenu fera un stage dans une structure touristique extérieure pour se professionnaliser sur l'aspect réservation informatisée

## **4°) - INTERCOMMUNALITE – SIERAVL – MODIFICATION STATUTAIRE**

Le maire fait savoir que le comité syndical du SIERAVL a entériné une modification de ses statuts lors de sa séance du 16 mars 2010.

Il est maintenant demandé à chaque commune de la faire valider par son conseil municipal.

Le maire donne les grandes lignes de ce en quoi consistent ces modifications qui ont été transmises aux élus avec la délibération prise par le SIERAVL ainsi que le projet de celle qui nous est soumise :

Dans l'article 2 : la redéfinition de l'objet avec, entre autres, l'intégration de obligations ressortant de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000, avec en particulier le suivi de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la ripisylve !

Dans l'article 4 : le passage à un seul délégué titulaire + un suppléant.

Dans l'article 11 : la modification des critères pour le financement avec 34 % pour la population, 33 % pour la superficie, et 33 % pour les longueurs de rives des cours d'eau identifiés.

J. Sassier exprime tout le bien qu'il pense de cette modification qui permettra au SIERAVL d'avoir une équipe pour gérer la qualité de l'eau. Il précise que Montoire a transmis ce jour 26 avril, un rapport précis et concis afférent à la situation sur la commune toute entière. Il est persuadé que

maintenant le travail sera fait avec sérieux et qu'un riverain défaillant et irrespectueux de l'entretien de ses bords de Loir sera facturé du travail fait en ses lieu et place.

O. Bonhomme tient à souligner que le Loir était entretenu avant cette décision de modification statutaire.

J. Sassier précise que dans le travail effectué, ont notamment été photographiées et identifiées toutes les anomalies repérées : stocks de bois en bord de rivière, arbres tombés et non enlevés...

G. Moyer intervient au sujet des bords du Loir pour informer le conseil qu'en matière d'énergie éolienne l'environnement du Loir serait protégé à 5 kms de distance de ses berges. Il proposera même que cette distance soit doublée.

J. Sassier et M. Lefert évoquent les problèmes rencontrés avec deux situations sur le canton de Montoire : il s'agit du « moulin Ronsard » à Couture et du « moulin Papillon » à St Quentin les Trôo

K. Pitat pense que faire un Loir propre sur toutes nos communes, c'est aussi défendre le tourisme de la région.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

#### **5°) - INTERCOMMUNALITE – BORNE DE SERVICE CAMPING-CARS – DEPLACEMENT – AVENANT AU PV DE MISE A DISPOSITION**

Le maire fait savoir que, du fait de la création de nouvelles aires d'accueil de camping-cars, la ville n'était plus satisfaite de l'implantation choisie il y a quelques années avec la Communauté de Communes du Pays de Ronsard pour la borne de service.

Il a été convenu que celle-ci était plus adaptée auprès du « Musée des rencontres » à la Gare.

Les travaux de son déplacement ont été réalisés avec l'accord de la CCPR.

Son dernier conseil communautaire a délibéré pour qu'un avenant soit passé au PV de mise à disposition pour acter ce nouvel emplacement.

Le maire propose que l'assemblée prenne une délibération dans le même sens

J. Sassier se félicite du succès rencontré auprès des camping-caristes quant au choix des emplacements. Il reconnaît que celui précédemment placé face des pâtis ne constituait pas un endroit judicieux. Aujourd'hui la borne située près du « Musée des rencontres » fait l'unanimité.

Il ajoute qu'une quinzaine de camping-cars séjournent quotidiennement à Montoire. Il faut encore améliorer l'accueil et en parler dans la presse...

Subsiste un souci à régler avec des gênes provoquées par des jeunes à la passerelle et y prévoir un point d'eau.

M. Lefert propose de profiter de ce que, parlant d'eau, on se penche sur le problème de manque d'eau et de sanitaires à la Mairie de St-Quentin-les-Trôo.

J. Sassier lui répond que la solution était en passe d'être trouvée et que ce manque serait comblé assez rapidement.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

#### **6°) - PATRIMOINE – OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LA REGION ET LE LEPA – AVENANT N°8 POUR OCCUPATION 2010.**

Le maire rappelle qu'une délibération initiale du 24 juin 2002 l'avait autorisé à signer une convention tripartite avec la région Centre et le LEPA pour l'occupation des équipements sportifs communaux.

Chaque année il y a lieu de passer un avenant qui détermine le volume horaire à prévoir pour chacun des équipements au titre de l'année civile et le montant des participations correspondantes.

Après qu'un point a été fait sur l'occupation réelle par l'établissement, la région Centre, via le lycée agricole, nous propose la signature d'un avenant n°8 à la convention cadre, qui sera applicable pour l'année civile 2010.

Il est proposé de délibérer pour que le maire puisse signer pour 2010 un avenant portant sur les occupations suivantes :

Dénomination		Nombre d'heure	Participation horaire	Montant total
Type	Nom de l'équipement			
Gymnase	Jules Ferry	360	10,83	3 898,80
Terrain sport	Jules Ferry	72	3,85	277,20
Dojo	Pierre Bind	144	4,05	583,20
			<b>TOTAL :</b>	<b>4 759,20 €</b>

Au vu du tableau présenté, M. Lefert demande des précisions sur la situation de l'école St Julien avant cette date.

D. Huppenoire lui répond que précédemment, il n'y avait pas de tarifs mais que l'école St Julien paie comme les autres depuis le vote des tarifs en conseil municipal.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

#### **7°) - PATRIMOINE – SECTEUR DES MARRONNIERS – VENTE DE LA PARCELLE AH 263**

M. le Maire informe le conseil que, suite aux relances des candidats et après vérification du respect des critères préalablement définis, une première candidature a déjà pu être retenue.

La famille concernée est susceptible d'être éligible au Pass-Foncier et les délais d'instruction semblant désormais relativement longs, il est proposé de décider cette vente dès maintenant afin que les dossiers puissent être déposés avant que le dispositif ne soit supprimé.

Il vous est donc proposé de vendre à M. Bertrand JACQUIN et Mme Céline BARRE, la parcelle AH 263 d'une surface de 729 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

#### **8°) - AFFAIRES DIVERSES**

Avant de passer aux questions diverses, M le Maire propose que l'assemblée ait une pensée pour Mme Christiane MORIN qui était Maire de Trôo et qui vient de disparaître dans un accident de la circulation. M. Cureau rappelle combien Christiane MORIN était attachée à son village si particulier dans sa topographie et les difficultés inhérentes. Elle se battait pour le faire labelliser « un des plus beaux villages de France » et nul doute que l'équipe qui sera mise en place prochainement, aura à coeur de continuer ce combat.

- M. le Maire lit au conseil une communication relative aux résultats obtenus lors des championnats départementaux de sauts d'obstacles à Vineuil, par deux cavalières du Centre Equestre du Ranch du Loir. En effet Mlle Lucie BLUTEAU de Montoire est vice championne départementale en « club 3 poney » et Mlle Emma ROULLIER de St Quentin les Trôo est championne départementale en « club 3 cheval ». Elles font ainsi honneur à notre ville de Montoire et au département du Loir et Cher et sont de plus qualifiées pour le championnat de France.

- M le Maire se dit satisfait du bilan transmis par « le Silo » dont chacun des conseillers municipaux a été destinataire.

- R. Simier attire l'attention du conseil sur la piscine naturelle de Mont-près-Chambord.

D. Huppenoire est sensible à ce genre d'initiative et souligne que le coût de fonctionnement de cette piscine est semblable à celui d'une piscine classique mais que le montant de la facture est

très élevé. Pour Montoire, ce n'est pas envisageable car le terrain est inondable. Il ajoute que ces équipements non homologués – contrairement à ce qui est admis en Autriche ou Allemagne depuis longtemps - sont susceptibles de fermetures administratives inopinées.

J. Sassier invite pour sa part à voir le projet ambitieux de la ville de La Flèche.

- M. le Maire et D. Huppenoire rappellent la fête du rugby à Montoire en fin de semaine.

On souligne qu'il y aura vraisemblablement des problèmes de stationnement et de circulation à gérer.

- J. Goupy quant à elle, rappelle que la foire de Pentecôte prend forme dans son organisation par l'Office Municipal des Fêtes, association en cours de création, et qu'il reste des espaces à disposition. Elle précise qu'on pourra y trouver une fête foraine, une foire expo et une foire aux vins ainsi que de nombreuses animations.

- D. Huppenoire confirme le tournoi de foot à la même date de Pentecôte, sans Anglais cette année mais avec des Finlandais.

- O. Bonhomme demande la sécurisation du croisement de la rue Lemoine et de la rue St-Jacques en soulignant sa dangerosité.

J.M. Fromion propose un marquage de couleur au sol au croisement, sur la rue Lemoine.

D. Guibon précise qu'il s'agit d'une priorité à droite classique et que seul un manque de respect du code de la route engendre ce genre de risques.

- M. Lefert demande à ce que soit effacé l'ancien marquage au sol au croisement de l'avenue de la Libération et du boulevard Mermoz

- K. Pitat observe que la ligne blanche avant le parvis de l'église est un peu longue

D. Guibon répond que cela sera rectifié rapidement.

J. Sassier annonce un point en cours sur tous les panneaux de signalisation sur la ville de Montoire.

- S. Hallier demande si la rue du général de Gaulle est effectivement dénommée « rue » ou si elle est « avenue ».

J. Sassier répond que dans la réorganisation prévue, une harmonisation de l'ensemble sera aussi pensée.

- O. Bonhomme pose la question des cartons d'emballage laissés après le marché sur la place Clemenceau. Comment faire pour que les commerçants non sédentaires respectent l'espace en fin de marché ?

J. Sassier et D. Guibon approuvent cette remarque et D. Guibon propose d'aller voir quelle solution a été choisie sur d'autres marchés des environs.

M. le Maire propose une réunion de la commission créée pour traiter des problèmes d'ordures afin de se pencher sur le problème.

- O. Bonhomme informe le conseil des soucis rencontrés à la déchetterie avec les intrusions intempestives et les débris laissés aux alentours après la fouille des conteneurs.

J. Sassier lui répond qu'il s'agit de gens du voyage regroupés sur l'aire d'accueil ou qui se sont regroupés par famille sur des terrains voisins et que la solution semble difficile à trouver. Des problèmes existent aussi avec les camping-caristes.

- M. Cureau annonce que chaque conseiller sera désormais destinataire des rapports des différentes commissions.

La proposition fait l'unanimité au sein du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits avril à 22 h 25.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 28 avril 2010.

Le Maire,

Michel Cureau